



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rocodes

Question orale n° 256

Texte de la question

M. Thierry Braillard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les infrastructures routières à Lyon. La ville de Lyon et l'agglomération lyonnaise souffrent, depuis de nombreuses années, de la configuration du réseau autoroutier sur leur territoire, réseau qui mélange de flux locaux, nationaux et internationaux sur les mêmes infrastructures, conduisant à faire passer un trafic de transit en coeur d'agglomération sur un réseau structurant très largement saturé. Les infrastructures autoroutières récentes (A 89) ou en projet (A 45) ne pourront qu'aggraver une situation d'ores et déjà fortement dégradée. Tous les Français qui empruntent le tunnel de Fourvière ou la rocade est afin de se rendre dans le sud ou dans les Alpes le savent bien. Pour remédier à cette saturation, le Grand Lyon a lancé le projet dit de « l'anneau des sciences » (ou tronçon ouest du périphérique, le « TOP ») de manière que soit envisagée la mise en place du contournement par l'ouest lyonnais. La consultation publique, très fructueuse, vient de s'achever au terme de débats sereins et constructifs. Ce projet, une fois mené à bien, devrait permettre de rééquilibrer les flux entre l'est et l'ouest lyonnais et a pour objectif, à terme, la suppression de l'autoroute A 6-A 7 qui traverse la ville de Lyon. Au-delà, il est éminemment essentiel que l'État puisse, dès à présent, s'engager sur un schéma global d'infrastructures routières permettant d'écarter les trafics de transit en plein coeur de l'agglomération et de la ville de Lyon, par la réalisation d'un grand contournement complet de l'agglomération lyonnaise, permettant ainsi le déclassement de l'autoroute A 6-A 7 qui traverse le centre-ville de Lyon et constitue une nuisance écologique quotidienne insupportable pour plus de 30 000 Lyonnais. Il souhaiterait donc connaître les dispositions que le Gouvernement, sur le contournement de l'agglomération lyonnaise et le déclassement subséquent de l'autoroute A 6-A 7, a mises ou entend mettre en oeuvre à bref délai.

Texte de la réponse

CONTOURNEMENT ROUTIER DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

M. le président. La parole est à M. Thierry Braillard, pour exposer sa question, n° 256, relative au contournement routier de l'agglomération lyonnaise.

M. Thierry Braillard. La ville de Lyon et l'agglomération lyonnaise souffrent depuis de nombreuses années de la configuration de leur réseau autoroutier, qui mélange des flux locaux, nationaux et internationaux et conduit à faire passer un trafic de transit au coeur même de l'agglomération. Ce réseau est par ailleurs très largement saturé. Tous les Français qui empruntent le tunnel de Fourvière afin de se rendre dans le Sud ou de remonter vers la capitale le savent bien.

Pour y remédier, la communauté urbaine de Lyon a lancé le beau projet dit de " l'anneau des sciences ", ou tronçon ouest du périphérique - TOP - de manière à envisager le bouclage du ring, autrement dit du périphérique, en terminant le tronçon manquant par l'ouest lyonnais. La consultation publique, très fructueuse, vient de s'achever après des débats sereins et constructifs. Ce projet, une fois mené à bien, devrait permettre de rééquilibrer les flux entre l'est et l'ouest lyonnais et a pour objectif, à terme, le déclassement de l'autoroute A 6-A 7 qui traverse la ville de Lyon en boulevard urbain.

Pour les habitants du quartier de Perrache, en plein Lyon, la situation est insupportable depuis près de quarante ans. Avec seulement quatre portes d'entrée dans le centre de l'agglomération depuis l'ouest lyonnais, ce sont aujourd'hui le tunnel de Fourvière et l'axe A 6-A 7 qui servent également de bouclage au boulevard périphérique, avec une fréquentation qui atteint 115 000 véhicules par jour.

Au-delà, il est éminemment essentiel que l'État s'engage dès à présent pour un schéma global d'infrastructures routières permettant d'écarter les trafics de transit du cœur de Lyon, par la réalisation d'un grand contournement complet de l'agglomération lyonnaise. Des projets existent, par l'ouest ou par l'est, le long de l'aéroport Saint-Exupéry, en prolongeant l'A 432 au sud en direction de l'A 7.

Je souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement envisage à bref délai, à la fois concernant le contournement autoroutier de l'agglomération lyonnaise et le déclassement subséquent de l'autoroute A 6-A 7, ou a déjà mises en oeuvre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le député, il est évident que les conditions de circulation au sein de l'agglomération lyonnaise sont une préoccupation majeure, quotidienne, pour les élus, les habitants et le Gouvernement. J'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec les principaux élus concernés lors de ma venue à Lyon en janvier dernier, et je suis heureux de poursuivre avec votre question fort opportune.

La réalisation d'un grand contournement de Lyon pourrait en effet ouvrir la voie à une requalification en boulevard urbain de l'axe autoroutier A 6-A 7 dans l'agglomération. Les réflexions conduites depuis plusieurs années sur ce sujet traduisent l'existence d'un problème réel. Mais si l'intérêt de dévier le trafic de grand transit du cœur de l'agglomération lyonnaise est avéré, les solutions à mettre en oeuvre pour y parvenir ne sont pour autant pas arrêtées. En particulier, la question de la réalisation d'un grand contournement autoroutier de Lyon n'est aujourd'hui pas tranchée.

Les réflexions sur ce sujet restent en effet, à ce stade, à un niveau préliminaire et ne préjugent nullement des décisions qui pourraient être prises, notamment en matière de tracé, même si je souligne l'excellence des échanges et la sens de la responsabilité qui entoure ces réflexions.

Les difficultés sont nombreuses : financières bien sûr, avec des coûts très élevés, mais également environnementales et paysagères, les projets de grand contournement s'inscrivant dans des territoires très sensibles, et enfin d'acceptation par les populations concernées par le tracé - car on sait qu'elle est loin d'être acquise.

Il convient également de s'interroger sur l'efficacité réelle de ces solutions quant au délestage du cœur de l'agglomération.

La question de l'opportunité du contournement de Lyon fait partie des sujets qui ont été confiés à la commission Mobilité 21, chargée d'évaluer le SNIT. Son président Philippe Duron m'a informé que les discussions se poursuivent sur ce sujet. Nous savons combien il y a débat, le contournement pouvant notamment se faire par l'est ou par l'ouest. L'important est de trouver un projet acceptable, soutenable. La commission rendra ses conclusions très prochainement. À partir de là, j'aurai à cœur de reprendre les discussions avec les élus, mais pas plus tôt, afin de ne pas préjuger le travail de la commission Mobilité 21.

M. le président. La parole est à M. Thierry Braillard.

M. Thierry Braillard. Comme vous, monsieur le ministre, j'espère que la commission, qui doit rendre ses conclusions me semble-t-il fin mai, érigera la question du contournement de l'agglomération lyonnaise en priorité. Et si des citoyens se disent gênés par le futur contournement, il faut rappeler qu'aujourd'hui ce sont 130 000 personnes qui sont gênées au quotidien par le transit sous le tunnel de Fourvière.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 256

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 3980

Réponse publiée au JO le : [24 avril 2013](#), page 4809

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 avril 2013](#)